



DECRET N° 65/DF/231 DU 1er JUIN 1965

portant modification du décret n° 62/DF/83 du 12 Mars 1962 fixant délimitation territoriale et dénomination des régions administratives de la République Fédérale du Cameroun.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE,

- 5-5.0/65
- VU la Constitution du 1er Septembre 1961 et notamment ses articles 5 et 6;
 - VU le décret n° 61/DF/15 du 20 Octobre 1961 portant organisation territoriale de la République Fédérale du Cameroun;
 - VU le décret n° 62/DF/83 du 12 Mars 1962 fixant délimitation et dénomination des régions administratives de la République Fédérale du Cameroun;
 - VU le décret n° 65/DF/228 du 1er Juin 1965 portant réorganisation de l'administration territoriale du département du Lom-et-Kadéï;

Après avis du premier ministre, chef du Gouvernement du Cameroun Oriental

D E C R E T :

ARTICLE 1er. - L'article premier (5°) du décret n° 62/DF/83 du 12 Mars 1962 fixant délimitation territoriale et dénomination des régions administratives de la République Fédérale du Cameroun est modifié ainsi qu'il suit:

Région administrative de l'Est englobant les départements de:

- Haut-Nyong;
- Lom-et-Djerem;
- Kadéï;
- Boumba-Ngoko.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Fédérale du Cameroun en Français et en anglais./-

YAOUMBE, le 1er Juin 1965

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

AHMADOU AHIDJO